Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

### Conseil de sécurité

6470<sup>e</sup> séance – matin & après-midi

Nations Unies

# CONSEIL DE SÉCURITÉ: « LA PAIX ET LA CRÉATION D'UN ÉTAT PALESTINIEN NE PEUVENT ÊTRE REPOUSSÉES », AFFIRME LE CHEF DES AFFAIRES POLITIQUES À L'ONU

# <u>Plusieurs délégations demandent l'arrêt immédiat des activités</u> israéliennes de colonisation dans le Territoire palestinien occupé

Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a affirmé aujourd'hui devant le Conseil de sécurité que « la paix et la création d'un État palestinien ne peuvent pas être repoussées ». M. B. Lynn Pascoe, qui a fait état d'une aggravation des tensions depuis un mois, tant dans le Territoire palestinien occupé qu'au Liban, a ajouté que la communauté internationale était confrontée, en ce début d'année, à des « défis immédiats ».

De nombreuses délégations, parmi la quarantaine qui se sont exprimées, ont demandé l'arrêt immédiat de toutes les activités israéliennes de colonisation dans le territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est, lesquelles, ont-elles répété, sont effectuées en violation du droit international.

M. Pascoe, qui présentait l'exposé mensuel du Secrétariat des Nations Unies sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, a indiqué que les négociations israélo-palestiniennes demeuraient dans l'impasse. L'expansion des colonies de peuplement en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, continue de saper la confiance et les discussions sur le statut final, a souligné le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques.

Il a rappelé que les échéances fixées par le Quatuor pour conclure un accord-cadre sur le statut permanent et l'achèvement du programme de deux années de consolidation de l'Autorité palestinienne en vue de lui permettre de disposer d'institutions pouvant soutenir le fonctionnement d'un État, devaient être atteintes d'ici huit à neuf mois. « La viabilité du processus politique et la crédibilité du Quatuor sont en jeu cette année », a prévenu M. Pascoe.

Pour le Secrétaire général adjoint, il convient de ne négliger aucun effort en vue d'engager les Palestiniens et les Israéliens dans des discussions sur les questions les plus importantes relatives au statut final, celles-ci, a-t-il dit, figurant en tête de l'ordre du jour du Quatuor, dont la prochaine réunion ministérielle est prévue le 5 février prochain à Munich, en Allemagne.

S'agissant de la situation au Liban, pays actuellement touché par une grave crise politique, M. Pascoe a jugé essentiel pour tous les responsables libanais de continuer à privilégier le dialogue dans le cadre des paramètres fixés par la Constitution.

Le 17 janvier, a-t-il expliqué, le Procureur du Tribunal spécial pour le Liban a annoncé avoir transmis un acte d'accusation au juge de la mise en état du Tribunal, qui est chargé de la confirmation de tels actes. Le contenu de cet acte d'accusation reste pour le moment confidentiel, a précisé M. Pascoe, en soulignant le caractère « strictement indépendant » du processus judiciaire vis-à-vis du débat politique en cours au Liban et la nécessité de ne pas préjuger des conclusions de l'acte d'accusation avant qu'il ne soit rendu officiel.

« Préserver la stabilité du Liban et y mettre fin à l'impunité sont essentiels », que ce soit pour les Libanais eux-mêmes ou pour l'avenir et la stabilité de la région », a observé le Secrétaire général adjoint.

Lors du débat qui a suivi, l'Observateur de la Palestine a appelé à l'arrêt des activités d'implantation des colonies de peuplement israéliennes, à une levée totale immédiate du blocus imposé par Israël à Gaza, et à l'ouverture des points de passage à la frontière de la bande de Gaza. « Il est clair, a-t-il dit, que la campagne de construction de colonies de peuplement pose désormais la menace la plus sérieuse à la perspective d'aboutir à une solution pour la paix basée sur l'existence de deux États aux limites basées sur les frontières d'avant 1967. »

L'arrêt de la colonisation par Israël « est essentiel pour l'amélioration de la situation sur le terrain, l'établissement de la confiance entre les parties, et la promotion d'un environnement favorable à une reprise des pourparlers directs de paix », a poursuivi l'Observateur permanent de la Palestine, assurant que le projet de résolution présenté au Conseil de sécurité par le Liban constituait un « effort constructif et collectif pour traiter de cette question brûlante ».

Le Liban a espéré de son côté que le texte, qui a recueilli 122 parrainages, sera adopté à l'unanimité dans un avenir proche. Si le Conseil ne s'oppose pas aux colonies de peuplement, « cela réduira sa crédibilité et affectera son efficacité », a estimé le représentant libanais.

Son homologue de la France a souhaité que le Conseil ne relâche pas son attention. « Comme l'ont rappelé les Ministres européens, la colonisation est illégale au regard du droit international et constitue un obstacle à la paix », a-t-il dit. « Le sort des colonies doit être réglé », a déclaré la représentante des États-Unis, indiquant que ceux-ci n'en acceptaient pas la légitimé.

Nombre de délégations, en particulier celles du Mouvement des non-alignés, représenté par l'Égypte, ont assuré qu'il n'y aurait pas de solution au conflit sans un arrêt de la colonisation, y compris à Jérusalem-Est. Pour sa part, le représentant de la Fédération de Russie, citant l'intervention à Jéricho il y a deux jours du Président Dmitri Medvedev, a assuré que l'initiative d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient à Moscou restait d'actualité.

## LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT, Y COMPRIS LA QUESTION PALESTINIENNE

### Déclarations

M. B. LYNN PASCOE, <u>Secrétaire général adjoint aux affaires politiques</u>, a déclaré que dans l'examen de la situation au Moyen-Orient, la communauté internationale faisait face, dès le début de cette année, à des « défis immédiats ». En effet, a-t-il poursuivi, les négociations israélo-palestiniennes demeurent dans l'impasse, tandis que les tensions se sont aggravées depuis un mois aussi bien dans le Territoire palestinien occupé qu'au Liban. S'agissant du conflit israélo-palestinien, M. Pascoe a rappelé que les échéances fixées par le Quatuor sur le Moyen-Orient pour conclure un accord-cadre sur le statut permanent et l'achèvement du programme de deux ans de consolidation de l'Autorité palestinienne en vue d'un État seraient atteintes d'ici huit à neuf mois. À cet égard, la viabilité du processus politique et la crédibilité du Quatuor sont en jeu cette année, a-t-il prévenu, avant d'ajouter que « la paix et la création d'un État palestinien ne peuvent plus être repoussées davantage. »

L'expansion des colonies de peuplement en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, -près de 2 000 unités ont été construites depuis la levée du moratoire le 26 septembre dernier-, continue de miner la confiance et les discussions sur le statut final, a souligné le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques. En dépit de défis considérables sur le terrain, l'Autorité palestinienne continue de faire des progrès en matière de consolidation des institutions étatiques, a-t-il ajouté. Elle a également poursuivi ses efforts pour promouvoir la sécurité dans la zone A, a précisé M. Pascoe. Le Secrétaire général a cependant estimé qu'Israël pouvait aider davantage en permettant aux Palestiniens d'améliorer à la fois la sécurité et les conditions économiques sur place, a-t-il indiqué, en ajoutant que Ban Ki-moon a ainsi suggéré la possibilité d'alléger les restrictions imposées aux mouvements de personnes et de biens et de faciliter les efforts de l'Autorité dans la zone C.

Au cours de la période à l'examen, les Forces de sécurité israéliennes ont effectué 486 opérations de fouilles de maisons et de recherche en Cisjordanie, a-t-il poursuivi. Tout en reconnaissant les préoccupations d'Israël en matière de sécurité, M. Pascoe a affirmé que ces opérations affaiblissaient sérieusement l'Autorité palestinienne, alors que l'objectif recherché devrait être l'inverse. Quatre-vingt-sept Palestiniens ont été ainsi blessés et 251 arrêtés par les Forces israéliennes, a-t-il précisé. En outre, quatre Palestiniens ont été tués dans des incidents séparés, des morts qui justifient des enquêtes plus transparentes et des mesures de responsabilité de la part d'Israël, a demandé le Secrétaire général adjoint.

Il a ensuite exprimé sa préoccupation devant la situation à Gaza, marquée au cours de la période à l'examen par une recrudescence des tensions. Au cours de la période considérée, des militants palestiniens ont effectué 31 tirs de roquettes et 47 de mortiers en direction d'Israël, tandis qu'Israël a conduit 11 incursions et lancé 26 frappes aériennes dans la bande de Gaza, a déploré M. Pascoe. Ces incidents ont provoqué la mort de quatre civils et de 11 militants palestiniens et blessé 19 civils, ainsi que 15 militants. Un des objectifs fondamentaux des Nations Unies continue d'être la revitalisation de l'économie de Gaza, a rappelé le Secrétaire général adjoint, qui a indiqué que le meilleur moyen d'y parvenir était d'élargir le nombre d'articles et de biens autorisés par Israël à être exportés depuis la bande de Gaza. Il a également demandé la libération du caporal Gilad Shalit, retenu prisonnier par le Hamas.

M. Pascoe a ensuite regretté le manque de progrès dans les efforts de promotion, pourtant réels, de la paix entre Israël et la Syrie. Evoquant la situation au Liban, actuellement secoué par une grave crise politique, il a déclaré qu'il était essentiel pour tous les dirigeants libanais de continuer à privilégier le dialogue dans le cadre des paramètres fixés par la Constitution libanaise. Le 17 janvier, le Procureur du Tribunal spécial pour le Liban a annoncé qu'il avait présenté un acte d'accusation à l'examen du juge de la mise en état du Tribunal. Le contenu de cet acte reste pour le moment confidentiel, a indiqué M. Pascoe. C'est la raison pour laquelle le Secrétaire général a réitéré son appel à toutes les parties pour qu'elles s'abstiennent d'interférer dans les tâches du Tribunal ou d'en influencer travail, a indiqué M. Pascoe en soulignant le caractère strictement indépendant du processus judiciaire vis-à-vis du débat politique et la nécessité de ne pas préjuger des conclusions de l'acte d'accusation avant qu'il ne soit rendu officiel.

« Préserver la stabilité du Liban et y mettre fin à l'impunité sont essentiels », que ce soit pour les Libanais eux-mêmes ou pour l'avenir et la stabilité de la région », a expliqué le Secrétaire général adjoint. De même, il ne faut négliger aucun effort pour engager les Palestiniens et les Israéliens dans des discussions sur les questions les plus importantes relatives au statut final, qui figureront en tête de l'ordre du jour du Quatuor pour le Moyen-Orient, dont la prochaine réunion est prévue le 5 février prochain à Munich, a conclu le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques.

M. RIYAD MANSOUR, <u>Observateur permanent de la Palestine</u>, a affirmé que tandis que devrait débuter la nouvelle année avec espoir et optimisme, le peuple palestinien entame malheureusement une autre année de graves défis et d'épreuves sous une occupation militaire israélienne de près de 44 ans. L'Observateur permanent de la Palestine a jugé « inconcevable » le fait que deux années se sont écoulées depuis l'agression militaire israélienne de décembre 2008-janvier 2009 dans la bande de Gaza et que le peuple palestinien ne peut toujours pas reconstruire sa vie et ses communautés. Il a appelé de nouveau à une levée totale immédiate du blocus israélien et à l'ouverture des points de passage à la frontière de Gaza pour permettre une libre circulation des personnes et des biens.

M. Mansour a déclaré qu'Israël poursuivait ses activités illégales d'implantation de colonies en Cisjordanie, dont Jérusalem-Est, en violation du droit international, des résolutions des Nations Unies et de l'obligation découlant de la Feuille de route du Quatuor de geler toutes les activités de ce type, y compris leur « croissance naturelle ». La construction et l'expansion des colonies de peuplement se sont accélérées, a-t-il dit, depuis l'expiration du « moratoire partiel », au mépris flagrant des appels unis lancés en faveur d'une cessation complète de telles mesures et politiques illégales.

M. Mansour a expliqué que Jérusalem-Est occupée demeurait en particulier la cible d'une campagne extrêmement agressive de la part d'Israël visant à en modifier en toute illégalité la composition démographique et le caractère et l'identité arabes et palestiniens. Nous sommes confrontés, a-t-il dit, à une impasse et à une érosion de la confiance entre les parties. Israël continue de démontrer au peuple palestinien, en paroles et en actes, qu'il n'est pas un partenaire crédible pour la paix et ne veut pas respecter les principes sous-tendant le processus devant aboutir à un traité de paix, a ajouté Ryad Mansour. Il est clair, selon lui, que la campagne de construction de colonies de peuplement pose désormais la menace la plus sérieuse à la perspective d'aboutir à une solution pour la paix basée sur l'existence de deux États aux limites basées sur les frontières d'avant 1967.

Nous sommes à une croisée des chemins, a affirmé M. Mansour. Après près de deux décennies de processus de paix, la solution de deux États s'effondrera si l'on ne met pas un terme à une campagne de colonisation illégale et destructrice, et si l'on ne contraint pas Israël à renoncer à son programme expansionniste et à honorer ses engagements internationaux et à respecter ses obligations. L'Observateur permanent de la Palestine a une nouvelle fois demandé au Conseil de sécurité d'honorer ses responsabilités en vertu de la Charte des Nations Unies en s'attaquant aux violations continues que commet Israël dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et en aidant les Palestiniens à sortir de l'impasse actuelle en vue d'aboutir à la paix.

L'intensification des activités d'implantation de colonies de peuplement, en dépit des appels mondiaux pour les faire cesser, exige que la communauté internationale réagisse de façon tout aussi intense, a-t-il dit. Il faut envoyer un message fort selon lequel le déni israélien du droit et de la volonté de la communauté internationale ne peut plus être toléré, a-t-il poursuivi. Les implantations de colonies représentent, a-t-il réitéré, un obstacle majeur à la paix. Elles sont, a-t-il ajouté, une menace à une solution à deux États, basée sur les résolutions pertinentes des Nations Unies, les principes de Madrid, y compris le principe de l'échange de la terre contre la paix, l'Initiative de paix arabe et la Feuille de route du Quatuor. Il est temps, a-t-il déclaré, de trouver le courage politique, de mettre en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité en vue de la réalisation d'une solution pacifique juste, durable et totale du conflit israélo-palestinien et du conflit israélo-arabe dans son ensemble.

M. Mansour s'est dit certain que le projet de résolution présenté au Conseil de sécurité par le Liban, et dont le nombre de parrainages représente une majorité d'États Membres, constituait un effort constructif et collectif pour traiter de cette question brûlante et traçait la voie de façon positive, conformément au droit international et aux résolutions des Nations Unies. L'arrêt par Israël des activités de peuplement est essentiel pour l'amélioration de la situation sur le terrain, l'établissement de la confiance entre les parties et la promotion d'un environnement favorable à une reprise des pourparlers directs de paix, a estimé M. Mansour. L'Observateur permanent de la Palestine a réitéré l'appel lancé au Conseil de sécurité pour qu'il assume ses responsabilités et réaffirme sa position fermement, en rejetant les activités illégales de peuplement menées par Israël.

Mme ROSEMARY DICARLO (<u>États-Unis</u>) a dit que les États-Unis restaient attachés à une solution à deux États pour mettre fin au conflit israélo-palestinien, appelant les parties à revenir à des négociations de bonne foi. Le sort des colonies doit être réglé, a-t-elle exigé, indiquant que son pays n'en acceptait pas la légitimé. Le statut de Jérusalem doit être également réglé par des négociations entre les parties. Cette question est très importante pour les Israéliens, pour les Palestiniens ainsi que pour les chrétiens du monde entier, a souligné la représentante. Elle s'est également préoccupée de la destruction de l'hôtel Shepherd et de l'annonce de nouvelles constructions par Israël. Elle a appelé les parties à s'abstenir de toute mesure pouvant saper la confiance. Nous continuerons d'insister auprès des parties pour qu'elles

règlent ces questions essentielles, notamment celle du statut de Jérusalem, a dit la représentante, en précisant que sa délégation s'opposait toujours à toute tentative de saisir le Conseil de sécurité de ces questions, une démarche qui aux yeux des États-Unis, ne ferait que compliquer la conduite des efforts entrepris.

Nous sommes perturbés par les violences contre les civils, provenant de tirs de roquettes du Hamas contre Israël, a-t-elle poursuivi, en invitant le Conseil à empêcher les extrémistes de commettre de tels actes « qui ne font qu'aggraver le sort de la population à Gaza ». Elle a aussi dénoncé la mort de trois civils palestiniens et s'est préoccupée de la situation à Gaza. Elle s'est cependant félicitée de la décision d'Israël d'autoriser les importations vers Gaza. La paix dans cette région perturbée est à la fois possible et nécessaire, a-t-elle ajouté. Nous apporterons nos propres idées dans la recherche d'une solution, comme l'a annoncé la Secrétaire d'État des États-Unis, Mme Hillary Clinton, a-t-elle confirmé.

En ce qui concerne le Tribunal spécial pour le Liban, la représentante des États-Unis s'est félicitée de l'annonce récente du Procureur concernant une mise en accusation, dans le cadre des poursuites contre les auteurs et commanditaires de l'assassinat de l'ancien Premier Ministre Rafiq Hariri et de 22 autres personnes. Elle a aussi souhaité que le processus constitutionnel soit suivi au Liban pour la formation d'un nouveau gouvernement. Enfin, soulignant l'importance que revêt la situation en Tunisie pour tout le Moyen-Orient, elle a salué « la lutte résolue » qui y est menée « en faveur des droits universels ». Elle a appelé les parties à maintenir le calme et invité le Gouvernement tunisien à respecter les droits fondamentaux de la population et à organiser des élections, assurant que son pays est disposé à apporter une aide à cet effet.

M. NAWAF SALAM (<u>Liban</u>) a, dans un premier temps, rappelé les différentes dispositions du droit international concernant les implantations de colonies de peuplement par une puissance occupante dans des territoires qui ne sont pas les siens, des dispositions et des résolutions qu'Israël n'a de cesse, a-t-il dit, de défier. À ce jour, la communauté internationale ne l'en a malheureusement pas dissuadé, a regretté M. Salam. Il a ainsi souligné que le nombre de colons israéliens était aujourd'hui le double de celui enregistré à la veille des Accords d'Oslo de 1993.

La politique de la construction de colonies de peuplement par Israël ne constitue pas seulement un défi à la volonté de la communauté internationale et aux dispositions du droit international, mais elle montre également que la terre palestinienne est détruite, absorbée, démantelée, et que le fondement de la solution à deux États est ainsi sapé. Si le Conseil ne s'y oppose pas, cela réduira sa crédibilité et affectera son efficacité, a prévenu M. Nawaf Salam. Aussi, le Liban a-t-il proposé un projet de résolution sur la question, a expliqué le représentant, qui s'est dit fier du nombre de parrainages —plus de 120- obtenus pour ce texte. Il a dit espérer que le Conseil de sécurité adoptera, à l'unanimité, et dans un avenir proche, ce texte de résolution.

M. GÉRARD ARAUD (<u>France</u>) a pleinement soutenu la mise en œuvre de l'objectif fixé le 21 septembre dernier par le Quatuor qui avait donné un délai d'un an pour obtenir un accord-cadre sur l'ensemble des questions du statut final. Il a expliqué qu'il fallait donc une reprise rapide des négociations sur l'ensemble de ces questions et préconisé de faire « des gestes de nature à recréer les conditions de la confiance nécessaires aux négociations, sur le plan politique comme sur le terrain ».

Rappelant que l'Union européenne a réaffirmé, début décembre, les paramètres pertinents d'une solution négociée, il a appelé les parties à clarifier leurs positions sur les principales questions du statut final. En outre, tout en disant accueillir favorablement le fait que les États-Unis envisagent d'apporter aux parties leurs propositions, il a rappelé l'intérêt d'associer plus étroitement les autres membres du Quatuor et certains pays arabes.

Abordant la question de la colonisation, M. Araud a souhaité que le Conseil ne relâche pas son attention. Comme l'ont rappelé les Ministres européens, la colonisation est illégale au regard du droit international et constitue un obstacle à la paix, a-t-il dit. Rappelant que le Liban a présenté un projet de

résolution sur cette question, il a souhaité que les initiatives à ce sujet puissent constituer un élément constructif de l'effort de relance des discussions entre les parties sur l'ensemble des questions du statut final. Il n'y aura pas de solution au conflit sans un arrêt de la colonisation, a-t-il insisté. Cela inclut Jérusalem, dont la vocation est de devenir la capitale des deux États.

La France condamne l'engagement récent de travaux de démolition de l'hôtel Shepherd en vue de la construction d'une nouvelle colonie dans le quartier palestinien de Sheikh Jarrah. Cette situation sur le terrain risque de mettre à mal les réalisations du Plan Fayyad qui constitue le principal acquis tangible sur la voie d'un État palestinien depuis la Conférence d'Annapolis, a estimé le représentant.

À Gaza, un changement fondamental d'approche est nécessaire et possible, sans transiger sur les impératifs sécuritaires d'Israël, a-t-il poursuivi. La France s'est déjà félicitée de la décision du Gouvernement israélien d'autoriser l'exportation de produits depuis la bande de Gaza. Nous n'oublions pas Gilad Shalit, et la France reste mobilisée pour obtenir sa libération inconditionnelle et immédiate, a-t-il assuré.

M. Araud a aussi appelé à la cessation immédiate de toutes les violences, en particulier les tirs de roquettes vers le sud d'Israël. En ce qui concerne le Liban, la France soutient les autorités nationales et demeure attachée au respect des institutions et du cadre défini par les accords de Taëf, a-t-il dit. Il a rappelé que le Président de la France a proposé une concertation internationale pour aider le Liban à surmonter les difficultés actuelles.

Il a en outre apporté son soutien au Tribunal spécial pour le Liban et appelé les parties à respecter son indépendance. Enfin, soulignant que le Moyen-Orient est un espace de grande diversité humaine, culturelle et religieuse, il a estimé que la paix et la stabilité de la région ne sauraient se concevoir sans la préservation de la culture de tolérance et de respect. Il a dénoncé à cet égard les attentats qui ont récemment visé certaines communautés religieuses et appelé à se joindre aux efforts des pays touchés afin de combattre le terrorisme.

M. ALFRED MOUNGARA MOUSSOTSI (<u>Gabon</u>) a exhorté les deux parties à renouer avec le dialogue direct, condition *sine qua non* pour parvenir à un règlement acceptable et définitif de la question du Moyen-Orient, l'objectif étant la création d'un État palestinien, viable, vivant côte à côte avec Israël, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues. Il a salué les efforts diplomatiques déployés par les États-Unis, le Quatuor, et les pays de la région, en vue de la relance des négociations directes de paix. Il a relevé l'importance de la réunion du Quatuor, prévue dans les prochains jours. Il a estimé que la crise israélo-palestinienne ne trouvera de réponse durable que si elle s'inscrit dans la dynamique d'un règlement global et négocié des différentes crises qui prévalent dans la région. M. Moungara Moussotsi s'est dit persuadé que l'implication effective de la Syrie et du Liban dans les pourparlers de paix, est absolument nécessaire pour que l'on puisse atteindre les objectifs visés. S'agissant précisément du Liban, le représentant du Gabon a exhorté la classe

politique de ce pays au dialogue et à la réconciliation nationale en vue d'une participation au processus de paix global dans la région. Le représentant a par ailleurs exprimé le soutien du Gabon au mandat de la FINUL tout en exhortant les Israéliens et les Libanais à coopérer avec la Mission en vue de la pleine mise en œuvre de la résolution 1701.

M. NÉSTOR OSORIO (<u>Colombie</u>) a rappelé que son pays a toujours eu une vision claire en ce qui concerne le Moyen-Orient, bien avant l'adoption de la résolution de l'Assemblée générale qui a approuvé la partition de la Palestine en 1947. C'est pour cela que la Colombie s'est abstenue de voter en faveur de cette résolution, a-t-il expliqué. Pour la Colombie, Israël est un État qui a le droit d'exister en paix et dans des frontières sûres et les Palestiniens ont un droit à leur propre État vivant côte à côte avec Israël. Nous estimons que deux peuples millénaires, qui ont tellement contribué aux sciences, aux arts et à l'économie du monde, ont le droit et l'obligation de vivre en paix. Tant les migrations des Juifs que celles des Palestiniens ont contribué à la prospérité et à l'identité de notre pays, a-t-il ajouté. Pour la Colombie, il est

indispensable de trouver une solution pacifique aux désaccords, de ne pas utiliser la force dans les relations internationales et de permettre l'autodétermination des peuples.

M. VITALY CHURKIN (<u>Fédération de Russie</u>) a observé que la situation qui règne sur le terrain restait tendue. Il s'est en particulier dit préoccupé par l'absence de progrès vers une reprise des pourparlers directs entre Israéliens et Palestiniens. Il a indiqué que le Président russe Dmitri Medvedev, lors de sa visite récente à Jéricho, avait exposé la façon dont la Fédération de Russie envisageait une paix durable au Moyen-Orient. Israël doit geler ses activités de colonies de peuplement illicites et appliquer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et les dispositions du Quatuor, a souligné M. Churkin. De même, a-t-il ajouté, il faut prendre en compte les intérêts légitimes de sécurité d'Israël et mettre un terme aux tirs de roquettes contre les agglomérations israéliennes.

Le représentant russe a souligné que son pays appuyait les efforts de médiation, en particulier ceux de l'Égypte. Il a plaidé en faveur d'une levée immédiate du blocus de la bande de Gaza. La prochaine séance ministérielle du Quatuor, convoquée à l'initiative de la Fédération de Russie, à Munich, le 5 février, doit décider de mesures pratiques pour la reprise des pourparlers directs, a-t-il affirmé. Le représentant a rappelé que le Président Medvedev avait souligné à Jéricho que l'initiative russe d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient à Moscou restait d'actualité. S'agissant du Liban, toutes les questions nationales cruciales doivent être réglées sur la base du dialogue, conformément aux intérêts de tous les Libanais, a conclu M. Churkin.

M. WANG MIN (<u>Chine</u>) a relevé la fragilité de la situation au Moyen-Orient et appelé la communauté internationale à continuer à insister sur un règlement politique de la question palestinienne. La Chine a toujours maintenu que, sur la base notamment des résolutions du Conseil de sécurité et de la Feuille de route du Quatuor, il doit être possible de trouver une solution au conflit israélo-palestinien, afin qu'Israël et la Palestine coexistent en paix, a indiqué le représentant. La Chine demande à Israël de mettre fin immédiatement à toute activité de colonisation sur le territoire palestinien, a-t-il dit, appelant Israël à faire preuve de responsabilité à cet égard. Le représentant a indiqué que la Chine appuie tous les efforts de paix propices à la reprise du dialogue et des négociations, et a invité les deux parties à faire des efforts en ce sens. En ce qui concerne la situation humanitaire sur la bande de Gaza, elle ne crée pas des conditions propices à la paix, a-t-il relevé, avant d'émettre l'espoir de voir le blocus imposé par Israël complètement levé. La communauté internationale doit continuer d'apporter une aide au peuple palestinien, et la Chine est disposée à jouer un rôle constructif pour parvenir à une paix juste, durable et globale au Moyen Orient, a-t-il ajouté.

M. MARK LYALL GRANT (<u>Royaume-Uni</u>) a rappelé que 20 ans s'étaient écoulés depuis la Conférence de Madrid, et a mis l'accent sur la nécessité de faire en sorte que cette année soit la dernière année du processus de paix israélo-palestinien. Il est essentiel que les parties trouvent un moyen de relancer les négociations, a-t-il dit. De même, les parties doivent s'abstenir de prendre des mesures unilatérales qui compliqueront l'instauration de la paix, a ajouté le représentant en faisant état, par exemple, de la poursuite d'activités de construction de colonies de peuplement par Israël. Les deux parties doivent assumer leurs responsabilités, a-t-il dit, soulignant notamment les intérêts légitimes en matière de sécurité d'Israël. Il s'est également dit préoccupé par la situation à Gaza. S'agissant du Liban, le représentant du Royaume-Uni a mis l'accent sur la nécessité pour le Tribunal spécial de poursuivre ses travaux sans entrave ni obstacle et de mettre un terme à l'impunité dans ce pays.

M. PETER WITTIG (<u>Allemagne</u>) a rappelé qu'il existait un consensus international large sur les paramètres clefs d'une solution à la crise israélo-palestinienne, en citant à cet égard le respect les frontières de 1967 et l'établissement des deux zones Ouest et Est de Jérusalem comme capitales des deux États. Il a souligné la nécessité d'une solution équitable et juste pour la question des réfugiés et d'arrangements qui garantissent la sécurité collective et individuelle des peuples israélien et palestinien. Parmi les quatre points qu'il a jugés fondamentaux pour arriver à des progrès, il a cité un retour à des négociations directes sur les questions relatives au statut final. Par ailleurs, il a jugé indispensable que les deux parties créent une atmosphère positive et favorable au dialogue en se pliant au respect du droit international et aux

dispositions de la Feuille de route. À cet égard, M. Wittig a dit que la persistance d'activités de colonisation dans le Territoire palestinien occupé demeurait un obstacle à la paix. En outre, il a estimé qu'une paix durable devra s'appuyer sur un accord négocié et sur des institutions viables pouvant permettre le fonctionnement du futur État palestinien. Enfin, il a estimé qu'il était indispensable de mettre fin au blocus de Gaza et a demandé la prise de mesures complémentaires pour le relèvement économique de Gaza, tout en tenant compte des préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité.

Par ailleurs, M. Wittig a souhaité un rôle plus actif du Quatuor, en rappelant que sa prochaine réunion se tiendra à Munich, en Allemagne, le 5 février. Il a estimé qu'un soutien actif des pays arabes était essentiel. S'agissant du Liban, il a exhorté toutes les parties à respecter les objectifs de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. Le représentant de l'Allemagne a rappelé que la décision de créer un Tribunal spécial fait suite à une demande du Liban, fondée sur des négociations entre le Liban et l'ONU. Il a exhorté toutes les parties à respecter les travaux de ce Tribunal, en rappelant que son objectif est de juger les personnes responsables de l'attentat du 14 février 2005 qui a provoqué la mort de l'ex-Premier Ministre Rafiq Hariri. Il a estimé que des efforts régionaux s'imposaient pour stabiliser la situation au Liban, tout en insistant qu'il n'est pas possible de faire des compromis lorsqu'il est question de justice.

M. BASO SANGQU (<u>Afrique du Sud</u>) a déclaré que l'intransigeance d'Israël en ce qui concerne la construction de colonies dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, était la principale raison pour laquelle les Palestiniens ne reviennent pas à la table des négociations. Il a rappelé que de nombreux textes juridiques, dont l'article 49 de la quatrième Convention de Genève, interdisait à toute puissance occupante de transférer sa population civile dans tout territoire occupé. C'est pourquoi, il a exhorté Israël à imposer un nouveau moratoire à la construction de colonies comme une démonstration de bonne volonté et de confiance en faveur des négociations. Cela fait plus de 16 ans que les Accords d'Oslo ont été signés, marquant le début des négociations formelles entre Palestiniens et Israéliens, a rappelé M. Sangqu. Depuis, les choses ne se sont pas améliorées, bien au contraire, a-t-il ajouté. Plus de Palestiniens sont déplacés par Israël; la liberté de mouvement est plus entravée que jamais, et plus de colonies illégales sont construites, a-t-il regretté.

Le représentant de l'Afrique du Sud a prévenu que la persistance d'Israël à construire des colonies changeait la géographie de la Palestine et risquait de rendre impossible le désir des Palestiniens et de la communauté internationale de parvenir à une solution à deux États vivant côte à côte, en paix et en sécurité, sur la base des frontières de 1967. Il a appelé les deux parties à revenir à la table des négociations. Par ailleurs, il a fustigé le long blocus de Gaza qui favorise le chômage et la pauvreté parmi les Palestiniens. Le représentant de l'Afrique du Sud a exhorté Israël à mettre un terme à un blocus qui est en contradiction avec le droit international humanitaire, dont l'article 23 de la quatrième Convention de Genève, et une myriade de résolutions du Conseil de sécurité. Il a indiqué, qu'en partenariat avec l'Inde et le Brésil, l'Afrique du Sud continuait d'appuyer la Palestine, notamment par le biais du dispositif IBAS pour l'atténuation de la pauvreté et la lutte contre la faim dans la bande de Gaza. En outre, il a estimé que l'on ne pouvait faire abstraction de la réalité d'un État palestinien indépendant, en notant que de plus en plus d'États Membres de l'ONU reconnaissaient l'État de Palestine.

Mme JOY OGWU (Nigéria) a invité le Conseil de sécurité à appeler une fois encore, de manière unanime, les parties à reprendre sans tarder les négociations directes sur l'ensemble des questions du statut final. Elle a exhorté Israël à prendre des mesures concrètes pour geler toutes ses activités de colonisation en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. Elle a dénoncé le projet de construction de 1 400 logements et l'autorisation de construire 122 unités de logement à Talpoit-Est et à Pisgat Zeev, situés à Jérusalem-Est. Elle a aussi regretté l'incursion, hier, de chars israéliens dans le nord de Gaza, qui a provoqué la mort d'un homme. De leur côté, les Palestiniens ont aussi un rôle à jouer pour renouveler les efforts devant mener à leur unité, a-t-elle estimé. La représentante a averti que les attaques à la roquette et les autres actions « nuisibles » portent atteinte à la sécurité et attirent des représailles rapides de la part d'Israël. Elle a donc appelé les dirigeants israéliens et palestiniens à reprendre rapidement les négociations et à surmonter les obstacles à la réalisation d'une solution à deux États vivant côte à côte, dans la paix et la sécurité. La communauté internationale, et en particulier le Quatuor, doivent rester engagés en ce sens, a-t-elle souhaité, avant d'appeler également à la levée du blocus imposé à Gaza. Elle a par ailleurs demandé à l'ONU d'appuyer le respect de l'intégrité

territoriale du Liban. « Nous sommes convaincus que les conclusions du Tribunal spécial pour le Liban seront une bonne base pour la paix et la stabilité dans ce pays », a-t-elle dit.

Mme MARIA LUIZA RIBEIRO VIOTTI (<u>Brésil</u>) a vu un réel danger dans le fait que l'accélération du rythme de construction des colonies de peuplement par Israël risquait de rendre la solution à deux États très difficile à mettre en œuvre politiquement. Les constructions risquent d'altérer les réalités sociales et démographiques sur le terrain et devenir d'autant plus difficile à inverser, s'est-elle expliquée. Elle a réclamé la cessation « immédiate et complète » de la construction des colonies. Mme Ribeiro Viotti a également engagé les parties « et en particulier Israël » à ne manquer aucune occasion pour réaliser des avancées en vu de reprendre des négociations « substantielle et orientée vers l'action ». Cela requiert beaucoup de courage politique, mais il est encore plus risqué d'accepter un état de tension et de conflit permanent, a-t-elle ajouté.

La représentante a par ailleurs argué que la décision du Brésil de reconnaître l'État palestinien devait être interprétée comme une contribution à un « règlement équitable et équilibré » entre les parties dans le but de réaliser la solution à deux États. Elle a estimé que le Conseil de sécurité avait un rôle clef à jouer, en adoptant, notamment le projet de résolution sur les colonies de peuplement dans les territoires occupés qui lui est présenté. Mme Ribeiro Viotti a ensuite salué les mesures prises par Israël pour alléger le blocus de la bande de Gaza, tout en insistant sur le fait que la liberté de mouvement des personnes et des biens devait être garantie tout en prenant en compte les préoccupations sécuritaires légitimes d'Israël. S'agissant du Liban, la représentante du Brésil a engagé les différents groupes politiques libanais à s'abstenir d'avoir recours aux provocations et à la violence, et à respecter les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

M. JOSÉ FILIPE MORAES CABRAL (<u>Portugal</u>) a qualifié de « déconcertant » le manque de progrès prolongé sur pratiquement tous les fronts au Moyen-Orient. Il a estimé que la situation dans le Territoire palestinien occupé était particulièrement préoccupante, et qu'elle contrecarrait les tentatives de faire avancer les négociations et érodait les conditions préalables nécessaires à la poursuite de la solution à deux États. Il a engagé le Gouvernement d'Israël à revenir sur sa décision concernant la construction de colonies de peuplement

M. Cabral s'est par ailleurs dit gravement préoccupé par « l'accélération des attaques terroristes prenant pour cible la population civile d'Israël ». Il a également condamné la poursuite de la captivité du soldat Shalit. S'agissant de Gaza, il a estimé que les récentes mesures prises par Israël étaient un pas dans la bonne direction, mais qu'il restait encore beaucoup à faire. Il a notamment réclamé l'ouverture immédiate des points de passage. Le représentant du Portugal a ensuite constaté que la réconciliation palestinienne demeurait dans l'impasse. Il a notamment estimé que les avancées réalisées en matière de renforcement des capacités institutionnelles devaient être consolidées par des progrès « solides » en matière de négociation. Il a également encouragé les dirigeants israélien et palestinien à participer de manière constructive avec les États-Unis à la reprise des négociations. Le représentant a ensuite engagé les forces politiques libanaises à s'abstenir de tout acte susceptible de provoquer une hausse des tensions et de chercher une solution politique négociée à la situation actuelle. M. Cabral a par ailleurs fait savoir que le Portugal appuyait l'engagement de l'Égypte et de l'Iraq à protéger toutes les communautés religieuses des menaces de l'extrémisme.

M. HARDEEP SINGH PURI (<u>Inde</u>) a observé que la situation au Moyen-Orient continuait d'être difficile. Le représentant a rappelé que l'Inde avait une tradition de solidarité avec le peuple palestinien de longue date et contribuait depuis longtemps l'aide au peuple palestinien. L'Inde assiste les Palestiniens à se doter de capacités et à consolider leurs institutions par le biais de programmes d'assistance technique et matérielle, a-t-il indiqué. M. Puri a également fait remarquer qu'une paix véritable dans la région exigeait la résolution d'autres questions en suspens, y compris la restitution par Israël des autres terres arabes qu'il occupe en dehors du Territoire palestinien. Des progrès sur les dossiers libanais et syriens sont ainsi essentiels pour réaliser une paix globale et durable dans la région, a-t-il estimé.

Le représentant de l'Inde a jugé essentiel pour la communauté internationale de travailler étroitement avec les parties en vue de les encourager à reprendre des négociations directes. Il a ainsi dit espérer que les pourparlers et les négociations reprendront prochainement, et pourront conduire à un processus de paix vers la résolution du conflit.

M. IVAN BARBALIĆ (<u>Bosnie-Herzégovine</u>) a déclaré qu'une paix durable au Moyen-Orient ne pouvait être réalisée que sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, des Principes de Madrid, de la Feuille de route du Quatuor et de l'Initiative de paix arabe. Il a affirmé l'attachement de sa délégation à la solution à deux États et a fait savoir que la Bosnie-Herzégovine ne reconnaissait pas l'annexion de Jérusalem-Est. Le statut de Jérusalem doit être résolu par l'intermédiaire de négociations entre les parties, et la Ville sainte doit être un symbole de paix, de liberté d'expression religieuse et de respect des droits de l'homme, a-t-il souligné.

M. Barbalić s'est dit gravement préoccupé par l'impasse « dangereuse et prolongée » dans laquelle se trouve le processus de paix. Les activités de peuplement dans les territoires occupés sont illégales et contraires aux obligations qui incombent à Israël en vertu de la Feuille de route, a-t-il souligné. Le représentant a également condamné la destruction de l'hôtel Shepherd et a exhorté Israël à mettre un terme à toutes ses activités de peuplement en Territoire palestinien occupé. S'agissant de Gaza, il a réclamé l'ouverture de tous les points de passage afin d'assurer l'acheminement de l'aide humanitaire. Se tournant ensuite vers la situation au Liban, M. Barbalić a engagé les dirigeants politiques libanais à faire tout leur possible pour prévenir une crise politique et pour trouver une solution à la situation actuelle. Il a également appelé les parties à ne pas s'ingérer dans le fonctionnement du Tribunal spécial pour le Liban et à ne pas préjuger de l'issue de ses travaux.

M. MAGED ABDEL AZIZ (Égypte), qui s'exprimait au nom du Mouvement des non-alignés (MNA), a appelé la communauté internationale à œuvrer rapidement en vue de la création d'un État palestinien viable, et indépendant dont la capitale serait Jérusalem-Est, tout en traitant des six questions fondamentales relatives au statut final. Il a regretté qu'Israël poursuive ses activités de colonisation illégales, citant notamment la démolition de l'hôtel Shepherd à Jérusalem-Est le 9 janvier dernier. Israël a continué à créer des milliers d'unités de logements, sur des terres palestiniennes, à un rythme sans précédent, a-t-il aussi regretté, observant que les condamnations de la communauté internationale à cet égard n'ont pas dissuadé Israël. Il a demandé au Conseil d'exiger qu'Israël montre une volonté politique déterminée en vue de la paix, en respectant notamment l'Initiative de paix arabe et la Feuille de route du Quatuor. Il a aussi demandé un gel complet de toutes les activités de peuplement.

Le Mouvement des non-alignés condamne la détention de 10 000 Palestiniens dans les prisons israéliennes où on a souvent recours à la torture, a poursuivi le représentant. Il a indiqué qu'une réunion internationale sur ces questions se tiendra en février prochain au Caire. Il s'est aussi élevé contre la situation qui perdure dans la bande de Gaza, relevant les grandes souffrances infligées à la population de cette région. Il a par conséquent appelé à appliquer les résolutions pertinentes des Nations Unies sur Gaza et à lever le blocus israélien, invitant notamment Israël à y permettre la reconstruction en autorisant l'importation du matériel nécessaire à Gaza. Les négociations ne pourront avancer que lorsqu'Israël aura totalement gelé ses activités de peuplement, a poursuivi M. Abdel Aziz, qui a espéré voir le Conseil de sécurité adopter le projet de résolution qui lui est soumis et qui demande la cessation des activités de peuplement dans le Territoire palestinien occupé. Il a également condamné les violations par Israël de la souveraineté du Liban et lancé un appel aux parties concernées pour qu'elles appliquent la résolution 1701 du Conseil de sécurité. Enfin, il a dénoncé toute mesure visant à modifier le statut juridique, démographique et géographique du Golan syrien occupé.

En sa capacité nationale, le représentant de l'Égypte s'est ensuite félicité de la lutte contre le terrorisme qui est menée dans la région du Moyen-Orient. Il a souligné que des attaques terroristes comme celles qui ont eu lieu récemment ne se passent pas qu'au Moyen-Orient et a refusé de voir ces attaques comme étant des atteintes volontaires aux droits des seules minorités.

M. ZEID RA'AD ZEID AL HUSSEIN (<u>Jordanie</u>) a estimé que la démolition, la semaine dernière, de l'hôtel Shepherd ne pouvait pas changer le statut juridique de Jérusalem-Est en tant que territoire occupé ou, plus clairement, ne pourrait jamais faire de ce territoire palestinien une terre israélienne. Ce n'est pas le droit israélien qui fait loi, mais le droit international humanitaire applicable à toutes les parties contractantes et opposable à tous, a-t-il souligné.

Depuis des décennies, a-t-il dit, Israël est établi sur un territoire qui ne lui appartient pas, contre la volonté du peuple palestinien à qui appartient ce territoire et qui aspire à sa liberté. Les actions du mouvement de colonisation du Territoire palestinien occupé doivent être stoppées, de même qu'il doit être mis un terme aux profondes souffrances du peuple palestinien grâce à l'établissement de leur propre État sur la base des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité, a souligné le Représentant permanent de la Jordanie.

M. JORGE VALERO BRICEÑO (<u>Venezuela</u>) a indiqué que son pays s'était porté coauteur, et par conséquent appuyait le projet de résolution exhortant Israël à mettre un terme aux colonies de peuplement. Les Nations Unies doivent condamner fermement les violations répétées du droit international par Israël et adopter des mesures pratiques et efficaces pour éviter que de telles actions soient menées, a dit M. Valero Briceño. Il a rappelé l'importance du respect de toutes les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale plaidant en faveur d'une solution pacifique qui conduise à l'établissement de deux États. Tout aussi importants sont les termes de référence de Madrid, l'Initiative de paix arabe, et la Feuille de route du Quatuor, a-t-il dit. Il a réaffirmé la nécessité de respecter la Convention de Genève du 12 août 1949 sur la protection des civils en temps de guerre dans le territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est et les autres territoires arabes occupés depuis 1967. Le représentant a également réitéré l'appel du Venezuela à Israël pour qu'il respecte la souveraineté des Palestiniens sur leurs terres et leurs ressources. À cet égard, des négociations directes devraient être encouragées entre les parties, a-t-il ajouté, citant la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité.

M. HASAN KLEIB (<u>Indonésie</u>) a estimé qu'Israël, par ses politiques et ses mesures de peuplement du territoire palestinien, viole le droit international et la Charte des Nations Unies. Ces colonies illégales ont pour conséquence de saper les efforts visant à relancer les pourparlers entre les parties israélienne et palestinienne, a-t-il regretté, tout en ajoutant qu'elles mettent en péril la solution de deux États. Il a souligné le rôle prépondérant du Conseil de sécurité dans la réaction aux activités de peuplement et indiqué que l'Indonésie coparrainait le projet de résolution portant sur ces activités dans le Territoire palestinien occupé. L'Indonésie soutient le regain d'activités diplomatiques visant à relancer les négociations, notamment les efforts menés par les États-Unis, a dit M. Kleib. Nous reconnaissons aussi le rôle du Quatuor dans la recherche de solutions au conflit au Moyen-Orient, ainsi que la contribution de pays de la région et de la Ligue des États arabes, notamment l'Initiative de paix arabe, a-t-il ajouté. Il a aussi affirmé l'attachement de l'Indonésie à ce que soit mis un terme à un conflit qui dure depuis trop longtemps et a émis l'espoir que 2011 serait l'année de la victoire de la raison sur la peur.

M. OCTAVIO ERRÁZURIZ (<u>Chili</u>) a rappelé que son pays avait toujours soutenu le droit du peuple palestinien à édifier un État indépendant, coexistant dans la paix avec l'État d'Israël. De même, a-t-il dit, nous avons pleinement soutenu le droit de l'État d'Israël d'exister au sein de frontières sûres et reconnues sur le plan international. Il est donc indispensable de relancer le processus de négociations entre les parties, avec l'appui de la communauté internationale, en vue de trouver un accord de paix définitif et satisfaisant, conforme aux résolutions adoptées par les Nations Unies, a souligné M. Errázuriz. C'est dans ce contexte que le Chili, le 7 janvier dernier, a reconnu l'existence de l'État de la Palestine comme État libre, indépendant et souverain, a expliqué M. Errázuriz. Le Gouvernement chilien a, à cette occasion, salué la coexistence fraternelle des communautés juives et palestiniennes vivant au Chili, espérant qu'elle serve d'inspiration pour les États d'Israël et de la Palestine.

M. PEDRO NÚNEZ MOSQUERA (<u>Cuba</u>) a jugé regrettable que la situation dans la région du Moyen-Orient, notamment dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, n'ait enregistré aucune avancée, qualifiant « d'insoutenables » les conditions de vie des Palestiniens. Il a mis l'accent sur la nécessité de mettre un terme aux politiques menées délibérément en violation du droit international par

Israël et qui, a-t-il dit, ne visent qu'à accroître les tensions et les souffrances du peuple palestinien. Il a demandé la levée du blocus de la bande de Gaza, afin de permettre la libre circulation des personnes et des biens, y compris humanitaires. Il a également appelé à l'arrêt immédiat de la démolition de logements palestiniens, de la construction du mur et des agressions illégales commises par des colons israéliens contre des Palestiniens et des lieux sacrés musulmans.

Le Conseil de sécurité ne saurait rester passif devant de tels abus et faits, a-t-il ajouté, estimant que la poursuite des implantations de colonies de peuplement ne faisait qu'entraver le processus de paix. Il est impérieux de parvenir cette année à un accord de paix, a-t-il également souligné, précisant la position de Cuba en faveur d'une paix juste et durable pour tous les peuples du Moyen-Orient.

M. PATRICK MUGOYA (<u>Ouganda</u>) s'est félicité de la tenue de pourparlers directs entre le Premier Ministre israélien, Benjamin Netanyahu, et le Président Abbas, à Washington, à Charm el-Sheikh et à Jérusalem. L'Ouganda est convaincu qu'il n'y a pas d'autre solution viable qu'une solution négociée et estime qu'une paix durable ne peut se faire qu'avec la création de deux États, a dit M. Mugoya. Le représentant a exhorté les Israéliens et les Palestiniens à faire preuve de courage pour s'engager sans délai dans des négociations de fond sur toutes les questions cruciales, telles que la sécurité, les frontières, les activités de peuplement, les réfugiés et Jérusalem. Il a salué à cet égard les efforts des partenaires internationaux et régionaux. Nous sommes préoccupés par la poursuite des activités de peuplement menées par Israël, a poursuivi M. Mugoya, mentionnant notamment la démolition par Israël de l'hôtel Shepherd pour construire de nouveaux logements, avant d'appeler son gouvernement à geler toutes ces activités. Il a aussi exprimé ses préoccupations quant à la situation à Gaza, et a exhorté Israël à lever complètement le blocus. L'Ouganda s'inquiète aussi en ce qui concerne la situation au Liban, où des violations de la résolution 1701 (2006) sont continuellement perpétrées.

M. KAZUO KODAMA (Japon) a déclaré que son pays était fermement partisan d'une solution à deux États au Moyen-Orient et restait convaincu que le seul moyen de parvenir à une paix durable passe par cette solution. Les deux parties doivent donc s'acquitter de leurs obligations en vertu de la Feuille de route: Israël doit mettre fin à ses activités de peuplement en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, tandis que l'Autorité palestinienne doit poursuivre ses efforts pour améliorer la sécurité et remplir ses obligations, a indiqué M. Kodama. Le Japon, a indiqué le représentant, condamne en outre les tirs de roquettes effectués en direction d'Israël. Si les mesures prises par le Gouvernement israélien pour alléger le blocus imposé à Gaza constitue une étape positive, le Japon demeure néanmoins préoccupé par la situation humanitaire qui prévaut sur place. La délégation japonaise estime qu'il faut alléger le blocus tout en empêchant les armes de pénétrer dans la bande de Gaza, a ajouté M. Kodama. Évoquant la situation au Liban, le représentant a réaffirmé le soutien du Japon à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du Liban, ainsi qu'au Tribunal spécial pour le Liban.

M. ERTUĞRUL APAKAN (<u>Turquie</u>) a affirmé qu'il n'y avait pas d'autre solution que d'avoir deux États vivant côte à côte en paix. Il y a impasse dès lors qu'une des parties s'attache à saper tous les efforts déployés, a-t-il souligné. En violation du droit international, Israël impose sa volonté aux Palestiniens par des activités de colonies de peuplement, d'occupation, d'éviction et de démolition, a dénoncé le représentant. Il est temps que le Conseil de sécurité, qui ne saurait se soustraire à ses responsabilités, se prononce sur ces violations, a-t-il affirmé. La Turquie est préoccupée également par la tournure des événements au Liban. L'état de droit et l'ordre institutionnel ne doivent pas être mis à mal, a déclaré le représentant, précisant que son pays appuyait tous les efforts déployés pour promouvoir un dialogue politique au Liban.

M. MOHAMMED LOULICHKI (<u>Maroc</u>) a invité la communauté internationale à maintenir le nouvel élan donné récemment aux pourparlers, à Washington, sous les auspices des États-Unis. Il a aussi remercié le Président Obama pour avoir soutenu la création d'un État palestinien indépendant. Il a noté qu'Israël a continué ses mesures unilatérales, en mettant en œuvre une politique accélérée de peuplement, et il a regretté notamment les expulsions que subissent des gens qui sont pourtant propriétaires légitimes de leurs terres. En ce qui concerne Jérusalem, Israël continue sa politique illégale de judaïsation de la Ville sacrée, a-t-il dit, citant à cet égard la destruction par Israël d'un hôtel historique pour construire

22 logements au centre de la ville. Il a aussi noté qu'Israël a prévu de construire 1 400 logements supplémentaires pour ses colons dans la partie Sud de la ville. Le roi du Maroc a condamné les agissements visant à modifier le statut de Jérusalem, a ajouté le représentant. Demander que cesse ce genre de pratiques est légitime pour la paix au Moyen-Orient, a-t-il estimé, car elles constituent un obstacle aux négociations directes et à la paix dans la région.

M. HAMIDON ALI (<u>Malaisie</u>) a salué la déclaration du 13 décembre 2010 de l'Union européenne sur le processus de paix au Moyen-Orient qui juge « illégales, contraires au droit international et obstacles à la paix » les colonies de peuplement israéliennes, y compris à Jérusalem-Est. Il s'est félicité de l'augmentation du nombre de pays qui reconnaissent officiellement l'État palestinien. Il a exhorté Israël à respecter ses obligations internationales et à cesser les activités de colonisation illégales, la construction du mur de séparation et la destruction de bâtiments et infrastructures palestiniennes, notamment à Jérusalem-Est. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons apporter paix et stabilité au Moyen-Orient, a-t-il dit, en jugeant important de restaurer la justice et les droits du peuple palestinien. S'agissant de Gaza, il a réitéré son appel à Israël de lever le blocus et de normaliser le flux de livraison de matériaux de construction. Il a exhorté la communauté internationale à se concentrer sur une paix globale pour l'ensemble de la région, en restaurant les droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit à un État palestinien indépendant.

M. ABDOU SALAM DIALLO, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, a rappelé que, depuis l'expiration du moratoire partiel sur l'extension des colonies en septembre dernier, Israël avait entrepris la construction de plus de 1 600 logements dans le Territoire palestinien occupé, notamment à Jérusalem-Est. La décision prise récemment par le Gouvernement israélien de consacrer plus de 500 millions de dollars, sous la forme de subventions, à l'expansion des colonies de peuplement en 2012, a démontré également l'intention d'Israël de poursuivre sa politique illégale d'implantation de colonies de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, a-t-il assuré. Il serait judicieux que le Conseil de sécurité réaffirme sa ferme position sur les colonies de peuplement et exige qu'il soit mis fin à leur expansion, pour faire comprendre aux parties que l'ONU entend faire respecter la légitimité internationale et parvenir à un règlement global, juste et durable de la question de Palestine, a souligné M. Salam Diallo. Le Comité, a-t-il ajouté, espère que le projet de résolution sur les colonies israéliennes de peuplement sera unanimement adopté par les membres du Conseil. Par ailleurs, a indiqué le Président du Comité, celui-ci demande au Gouvernement israélien de proroger indéfiniment le moratoire, et de l'appliquer à Jérusalem-Est, conformément aux obligations que lui impose la Feuille de route. Le Comité estime que l'application d'un nouveau moratoire permettrait aux parties de reprendre des négociations directes et sérieuses.

Le représentant de l'<u>Organisation de la Conférence islamique (OCI)</u>, M. SIRODJIDIN ASLOV (Tadjikistan), a déclaré qu'Israël avait méthodiquement intensifié ses violations dans le Territoire palestinien occupé. Il a fustigé la confiscation de terres, la destruction de maisons, la construction de colonies illégales, la construction d'un mur d'apartheid, la mise en place de centaine de barrages routiers, la détention de milliers de Palestiniens et le blocus de Gaza. Il a dit que Jérusalem était une partie intégrante du Territoire palestinien occupé depuis 1967, dont l'annexion est rejetée par la communauté internationale. Il a estimé qu'Israël poursuivait un processus systématique d'altération de l'identité arabo-islamique de la Ville sainte. Il a dit que les colonies de peuplement, si elles continuaient, feront de Jérusalem la capitale de la haine, du fanatisme et de la violence au lieu de s'affirmer comme la capitale de la tolérance et de la coexistence.

En ce moment crucial, a estimé le représentant de l'Organisation de la Conférence islamique, la communauté internationale est appelée à prendre ses responsabilités et permettre un règlement décisif et final de la question de la politique de colonisation israélienne, y compris a Jérusalem-Est. Il a exhorté Israël à se plier à la volonté de la communauté internationale et à respecter la légitimité des résolutions internationales, ainsi que les dispositions du droit international humanitaire. Il faut mettre un terme aux constructions illégales pour pouvoir avancer vers une solution de deux États viables, a-t-il insisté. Il a dit que l'OCI restait profondément inquiète en raison des violations persistantes par Israël de la souveraineté aérienne et terrestre du Liban, et ce, en contradiction avec la résolution 1701 du Conseil de sécurité. Il a

exhorté Israël à un retrait total de ses forces du territoire libanais et des fermes de Chebaa, des collines de Kfar Shouba et de la partie Nord du village d'Al-Ghajar.

M. PEDRO SERRANO, <u>Union européenne</u>, a regretté l'impasse dans laquelle se trouvent toujours les pourparlers directs entre Israéliens et Palestiniens. Pourtant, a-t-il prévenu, il n'y a pas d'autre voie qu'une solution négociée sur la vision à deux États. Il a appuyé l'idée de convoquer une réunion du Quatuor dans les semaines à venir, en jugeant déterminant, une plus grande coopération avec les partenaires arabes autour de l'Initiative de paix arabe. Dans ce cadre, il a réitéré son appel à la cessation des activités israéliennes de peuplement. Il faut, a-t-il préconisé, trouver le moyen, par des négociations, de faire d'Israël la capitale de deux États. Il a donc condamné les plans de construction à Jérusalem-Est.

Rappelant la visite effectuée par la Haut-Représentante de l'Union européenne dans la région, au début de cette année, le représentant a souligné l'importance d'un appui politique et financier à l'Autorité palestinienne et celle d'une réconciliation interpalestinienne autour du Président Abbas. Préoccupé par la situation à Gaza, il a appelé Israël à changer « fondamentalement » sa politique. Il a reconnu les préoccupations « légitimes » d'Israël en matière de sécurité et a réclamé la libération du soldat Gilad Shalit.

Après s'être félicité des mesures prises par Israël pour faciliter les exportations vers Gaza, le représentant s'est tourné vers les leaders libanais pour leur demander de trouver une solution négociée à la situation actuelle. Il a, à l'instar du Secrétaire général, réaffirme l'indépendance du Tribunal spécial pour le Liban et a exhorté les parties libanaises à s'abstenir de toute ingérence et à ne pas préjuger des résultats. Au regard des derniers incidents, le représentant a conclu en condamnant toutes les formes d'intolérance et de violence.

M. LIBRAN N. CABACTULAN (<u>Philippines</u>) a déclaré que la voie vers la paix entre Israël et la Palestine était semée d'obstacles et de difficultés et que s'ils n'étaient pas levés, des tensions pourraient ressurgir et mener au conflit armé. Après avoir rappelé le soutien de sa délégation à la cause palestinienne, le représentant a expliqué que l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive au Moyen-Orient pourrait constituer une mesure de renforcement de la confiance de nature à revitaliser le processus de paix. C'est pourquoi, il a tenu à rappeler que le Secrétaire général doit, en vertu de la résolution 1995 de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2010, convoquer une conférence en 2012 sur la question de l'établissement d'une telle zone. Par ailleurs, en vertu du même texte, un facilitateur doit être nommé par le Secrétaire général afin de soutenir la mise en œuvre de la résolution, et un pays hôte doit être désigné pour organiser la conférence. Le représentant a donc souligné que le temps passait et que le Secrétaire général et les délégations concernées devaient mener à bien, dans les meilleurs délais, les tâches qui leur ont été assignées par la Conférence d'examen du TNP de 2010.

M. MOHAMMAD KHAZAEE (<u>République islamique d'Iran</u>) a estimé que la situation en Palestine représentait la tragédie la plus douloureuse de l'humanité dans son histoire moderne. Il a plaidé pour que la communauté internationale prenne les mesures décisives pour mettre un terme aux brutalités israéliennes et pour que le peuple palestinien puisse jouir des droits légitimes dont il est privé. Le représentant a jugé également urgent que la communauté internationale prenne la question de la colonisation au sérieux. Il a ainsi précisé que son pays appuyait pleinement l'esprit du projet de résolution soumis ce jour au Conseil de sécurité. Il a précisé que le soutien de son pays à ce projet de résolution était apporté sans préjudice de sa position de principe de non-reconnaissance, implicite ou explicite, du régime israélien. Selon lui, la seule solution pour la Palestine est l'organisation d'un référendum général avec la participation des Palestiniens, quels que soient leur religion ou leurs lieux de résidence, afin de déterminer quel type de gouvernement ils souhaitent.

S'agissant du Tribunal spécial pour le Liban, le représentant a affirmé que le recours à une pression politique ne faisait que jeter un discrédit sur le système de justice internationale et ne faisait que contribuer à créer une situation malsaine avec des conséquences sur la paix et la stabilité dans la région. Il

faut laisser opérer les initiatives régionales ainsi que les mécanismes politiques internes au Liban pour trouver une solution, loin de l'intervention des grandes puissances, a déclaré le délégué iranien.

M. MORTEN WETLAND (Norvège) a déclaré qu'il fallait saisir l'occasion qui s'offre maintenant au Moyen-Orient, sans quoi, il ne sera pas possible d'arriver à y négocier une solution à deux États. Nous devons donc rester fermes en ce qui concerne l'objectif de négociation d'un accord-cadre sur le statut final et, ultérieurement, sur un traité de paix, a-t-il dit. C'est le message qu'a exprimé le Ministre des affaires étrangères norvégien, M. Gahr Store, au cours de sa visite dans la région ce mois-ci, a dit le représentant. À une réunion en septembre du Comité de liaison spécial, que préside ce Ministre, nous avons été très encouragés par les conclusions de la Banque mondiale selon lesquelles l'Autorité palestinienne serait prête à créer un État dans un avenir proche, a indiqué le représentant. Nous sommes sûrs que lors de la prochaine réunion de ce Comité, en avril prochain, les grands bailleurs de fonds se réengageront à aider le Gouvernement Fayyad à achever la mise en place d'un État d'ici le mois d'août. D'ici à septembre 2011, nous devrons voir une percée dans le processus politique, a souhaité M. Wetland. Il a par ailleurs regretté l'accès limité aux marchés de la zone C de Jérusalem, ce qui constitue un obstacle majeur à la croissance économique. Il a également appelé à maintenir la sécurité pour tous, afin que les parties aient confiance l'une en l'autre. Il est essentiel de s'abstenir de prendre des mesures qui sont illégales en vertu du droit international, a-t-il encore demandé.

M. KHALID AL-NAFISEE (<u>Arabie saoudite</u>) a souligné que les Arabes ont choisi la paix et pas la reddition. Leurs revendications participent d'une légalité internationale qui exige le retrait total d'Israël de tous les territoires arabes occupés depuis 1967, le retour des réfugiés palestiniens et leur rétablissement dans leurs droits, l'exercice par les Palestiniens de leur droit à l'autodétermination et la création d'un État indépendant sur leur sol national avec Jérusalem comme capitale. La légalité internationale exige aussi le retrait d'Israël du Golan syrien et des fermes de Chebaa au Liban. Rappelant que l'année dernière, l'intention d'Israël de construire 900 logements au sud de Jérusalem avait été condamnée même par les dénommés « Amis d'Israël », le représentant a prévenu que le maintien de telles décisions conduira à la mort des initiatives de paix en ce qu'il met en péril la viabilité même d'un État palestinien.

Ces dernières décennies, a-t-il souligné, le conflit arabo-israélien a alimenté l'extrémisme et le terrorisme dans la région et freiner le développement et les réformes. Tous les pays arabes ont réitéré leur engagement en faveur d'une paix juste et globale fondée sur la légalité internationale. Ils attendent toujours d'Israël un engagement similaire. La partie israélienne, a conclu le représentant, doit accepter immédiatement l'Initiative de paix arabe, seul moyen de parvenir à une solution définitive et équitable pour toutes les parties.

M. GHAZI JOMAA (Tunisie) a pris la parole, au nom du Groupe arabe, et a dénoncé l'entêtement de la puissance occupante, Israël, et ses pratiques de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, relevant que celles-ci constituent des violations du droit international. Ces pratiques sapent en outre les possibilités de réaliser la paix, a-t-il ajouté, et c'est un défi flagrant lancé à la communauté internationale. La Commission de l'Initiative de paix arabe s'est réunie plusieurs fois les mois derniers et a adopté plusieurs décisions pour garder le cap de cette initiative tout en refusant les pratiques israéliennes arbitraires. Le fait qu'Israël continue ces pratiques d'occupation mène à l'impasse, s'est inquiété le représentant. Il a notamment dénoncé la violence et la terreur imposées par les colons israéliens aux populations palestiniennes, la poursuite des assassinats de civils palestiniens par les Forces israéliennes, le blocus inhumain imposé à la bande de Gaza, la multiplication des expulsions et la destruction des domiciles palestiniens par les forces d'occupation. Il a aussi mentionné la destruction de l'hôtel Shepherd à Jérusalem et l'adoption d'un plan de construction de 1 400 logements par les autorités israéliennes de la ville. Il a donc appelé la puissance occupante à mettre fin immédiatement à ces pratiques et demandé au Quatuor de mettre en œuvre ses positions sur le terrain en appliquant les pressions nécessaires sur les forces d'occupation. S'agissant du Liban et du Golan syrien occupé, il a réaffirmé qu'il fallait qu'Israël se retire de tous territoires arabes occupés. Enfin, il a appelé à appuyer le projet de résolution présenté aujourd'hui.

M. BASHAR JA'AFARI (<u>République arabe syrienne</u>) a affirmé que la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, constituait le seul point à l'ordre du jour et qu'il convenait de ne pas s'en écarter, que ce soit d'un point de vue politique ou géographique. Le représentant syrien a fait état de comportements agressifs et racistes et de campagnes de colonisation effrénées dans les territoires arabes, en violation du droit international. La colonisation israélienne est un élément essentiel du plan échafaudé par les éléments sionistes du régime israélien depuis la partition de la Palestine en 1947, a-t-il déclaré.

Le délégué syrien a rappelé que cette réunion du Conseil de sécurité se tenait deux ans après l'opération israélienne à Gaza, qui a fait, a-t-il dit, des milliers de victimes. Les responsables de ces crimes, qui pourraient être tenus pour des crimes contre l'humanité, n'ont toujours pas été punis, a-t-il ajouté, appelant le Conseil de sécurité à prendre ses responsabilités dans ce domaine. Par ailleurs, le représentant a déclaré que le Golan était un territoire syrien et ne pouvait pas faire l'objet de discussion. Il devait tout simplement être restitué. Le représentant a demandé jusqu'à quand le Conseil de sécurité s'abstiendrait de prendre des mesures concrètes à la mesure des horreurs que commet Israël dans les territoires occupés.

M. MOURAD BENMEHIDI (<u>Algérie</u>) a déploré qu'Israël continue de mener des activités illégales de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, auxquelles s'ajoutent des violences de la part des colons contre la population civile palestinienne, des démolitions de logements, des évictions forcées, ainsi que la construction du mur de séparation en contravention avec l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice (CIJ). Le fait que le Gouvernement israélien ait alloué d'importantes ressources financières jusqu'en 2012 à l'extension de colonies de peuplement démontre qu'Israël n'est pas engagé dans la voie de la paix, a estimé M. Benmehidi. Il s'est aussi inquiété de la situation à Gaza en ce qui concerne les droits de l'homme et le respect du droit international humanitaire, avant d'appeler à nouveau l'occupant à lever immédiatement le blocus et à ouvrir les points de passage vers Gaza. En outre, M. Benmehidi a exprimé sa préoccupation quant aux 10 000 prisonniers palestiniens détenus dans les prisons israéliennes, où la torture et les mauvais traitements sont monnaie courante. Il est de la responsabilité du Conseil de sécurité d'exercer ses prérogatives afin de faire cesser ces pratiques israéliennes, a-t-il prévenu. Il a enfin réitéré que toute solution entre les parties devra aboutir à un État palestinien indépendant, démocratique et viable. Cela implique au préalable la cessation complète des activités de peuplement et des violations des droits de l'homme commises par la puissance occupante, a-t-il précisé.

M. ABDULLAH HUSSAIN HAROON (<u>Pakistan</u>) a regretté que les efforts visant à assurer la continuité des négociations directes entre Palestiniens et Israéliens aient échoué. Il a estimé que l'impasse actuelle est due à la politique d'expansion d'Israël qui continue ses activités de peuplement. Ces activités sont menées en violation flagrante du droit international, a-t-il rappelé, considérant qu'il s'agit aussi d'une grande provocation. Il a dénoncé la destruction de l'hôtel Shepherd à Jérusalem par Israël, ainsi que les changements de statut de lieux de prière, mosquées, églises et cimetières vieux de centaines d'années en Cisjordanie. Malgré tout, le peuple palestinien a avancé dans la mise en œuvre du plan annoncé en août 2009 pour la reconstruction d'institutions étatiques en deux ans, s'est-il félicité. L'édification étatique palestinienne est en bonne voie avec l'autonomisation et la création d'opportunités économiques par l'Autorité palestinienne, a-t-il ajouté, expliquant que cela réfute tout argument justifiant l'occupation. L'objectif fixé pour 2011 est à notre portée, a-t-il estimé, demandant au Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités à cet égard.

M. GARY QUINLAN (<u>Australie</u>) a mis l'accent sur la nécessité d'épauler tous les efforts visant à parvenir à la réalisation de la solution de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité au Moyen-Orient. Les deux parties doivent reprendre de façon urgente les pourparlers directs et s'abstenir de toute action susceptible de saper la confiance, y compris la construction de colonies de peuplement, a-t-il préconisé. Il a affirmé que son pays continuerait d'accroître son appui à l'établissement d'un État palestinien viable. Le représentant s'est également dit très préoccupé par la situation humanitaire à Gaza, exhortant Israël à lever ses restrictions. Par ailleurs, il a réaffirmé le soutien ferme de l'Australie à la souveraineté, l'indépendance et l'unité de l'État libanais et de son peuple. Toutes les parties doivent jouer un rôle constructif et s'abstenir de toute action génératrice d'instabilité, a-t-il ajouté.

M. DAFFA-ALLA ELHAG ALI OSMAN (<u>Soudan</u>) a rappelé le caractère illégal de la construction et de l'élargissement des colonies de peuplement en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. L'opinion internationale est d'avis que ces colonies sont maintenues en violation flagrante du droit international et des résolutions des Nations Unies, a-t-il précisé. Il a aussi rappelé l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice selon lequel la construction du mur de séparation constitue une violation des droits fondamentaux des Palestiniens. Les colonies sont un défi lancé à la communauté internationale et sapent les négociations, a-t-il estimé. Le Conseil de sécurité, qui est témoin de l'élargissement des colonies de peuplement, doit assumer ses responsabilités et obliger Israël à geler ses activités de peuplement, a-t-il instamment demandé. Indiquant que le Soudan parraine le projet de résolution sur ces questions, il a invité les membres du Conseil à l'adopter.

M. NOJIBUR RAHMAN (<u>Bangladesh</u>) a assuré que son pays est prêt à jouer un rôle constructif dans les efforts visant une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient, basée sur le principe de deux États vivant en paix côte à côte. Le Bangladesh rejoint la communauté internationale dans son soutien à la lutte du peuple palestinien pour l'autodétermination, a-t-il dit. Si l'on veut arriver à une solution durable au Moyen-Orient, a-t-il prévenu, il faut absolument régler la question cruciale de l'occupation illégale des territoires palestiniens occupés. En outre, il a constaté avec inquiétude le recul du processus engagé en septembre dernier pour trouver un accord-cadre sur le statut final d'ici un an, à cause du non-renouvellement du moratoire sur les activités de peuplement par Israël. De l'avis de sa délégation, les négociations directes ne pourront aboutir que si elles bénéficient d'un soutien régional et international. Il a enfin réaffirmé le caractère illégal de l'occupation par Israël de la Palestine depuis plus de 60 ans et estimé que c'est la cause de la violence et de la déstabilisation dans la région.

\* \*\*\* \*

À l'intention des organes d'information • Document non officiel